



Problème contrat de travaille avec nouveau employeur

Par **letila**, le **10/12/2008** à **21:05**

pouvez vous me renseigner:

j'ai signer mon premier contrat de travail le 1/09/97 avec mes premier employeur, le 3/09/2007 j'ai changer de patron car les premiers sont partient en retraite, a ce moment là mes nouveau patron ne m'ont pas fait de nouveau contrat de travail ni de reprise de contrat de travail donc j'ai toujours le même depuis le 1/09/97. Mais il y a 4 jours mes nouveau patron m'ont fait un nouveau contrat de travail datant du 3/09/2007 , je voudrais savoir si il est vallable car ils ne parle pas des 10 premiere année que j'ai travailler, mon nouveau contrat dit que je suis embaucher seulement depuis le 3/09/2007.

j'aurais voulu savoir si je doit le signer ou pas car je suis vendeuse et le contrat me parle de secret professionnelle.

merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **11/12/2008** à **10:43**

bonjour,

ne le signez surtout pas.

votre ancien employeur a vendu son entreprise avec les salariés et leur ancienneté... c'est la

loi et les nouveaux sont obligés de vous reprendre.

et je ne vous le souhaite pas, mais en cas de licenciement ils devront vous payer les indemnités depuis 1997....